

Le Maire,

L'appartement sis 421 Boulevard Charles de Gaulle, Quartier La Peyroua au Muy, sous référence cadastrale AD 278, d'une surface de 103 m², est inoccupé depuis le 31 octobre 2008 et l'était jusqu'alors par la Directrice de l'école maternelle du centre ville.

Ce bien communal vacant peut être loué dans le cadre d'un bail précaire et révocable dans la mesure où l'intérêt public est justifié par le fait que cet appartement se situe dans une enceinte scolaire.

Il est proposé par conséquent, de mettre à disposition à un particulier cet appartement dans le cadre d'un bail précaire et révocable d'une année renouvelable une fois pour une redevance mensuelle d'un montant de 500 euros.

Le projet de bail précaire et révocable est annexé à la présente délibération.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée d'adopter cette proposition et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.